



Conseil de sécurité

Forum : Conseil de sécurité

Question : Garantir les droits des enfants dans la guerre

Soumis par : la France

Le Conseil de sécurité,

Se référant aux conventions de Genève de 1949, traités internationaux qui contiennent les règles essentielles fixant des limites à la barbarie de la guerre,

Rappelant que, selon le rapport de l'UNICEF en 2023 portant sur les violations commises à l'encontre des enfants dans les zones de conflits « Depuis 2005, au moins 120 000 enfants à travers le monde ont été tués ou mutilés en raison d'un conflit, soit une moyenne de près de 20 enfants par jour »,

Affirmant l'importance de continuer de porter la résolution de l'ONU de 1997 contre les mines antipersonnel, qui ont tué 1771 enfants au niveau mondial en 2022 selon l'ONU,

Regrettant que le traité d'Ottawa sur ces mines demeure trop peu signé sur le continent asiatique, et que certains états européens aient annoncé un futur retrait,

Considérant par ailleurs les conditions de vie déplorables des enfants sur les zones de conflits, particulièrement dues aux destructions de nombreuses infrastructures vitales à leur développement telles que les écoles, hôpitaux, aux ruptures de chaînes d'approvisionnement et à la malnutrition qui en 2024 selon l'UNICEF touchait déjà un enfant sur quatre dans le monde,

Alarmé également par l'embrigadement idéologique des enfants qui peut avoir de réelles répercussions sur leur vie future tout comme par les suspicions de « déportation illégale » d'enfants par la CPI en 2023

1. Invite les États membres à prendre conscience de l'importance du traité d'Ottawa et de la résolution de l'ONU de 1997, en réaffirmant leur position de soutien ;

2. Considère nécessaire de renforcer la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) de 2001, instrument majeur du droit international humanitaire qui interdit ou limite l'emploi de ces armes en interdisant la production des mines antipersonnel ;

3. Propose la création d'un programme, porté par l'UNICEF, permettant de récolter des fonds pour les pays dans le besoin, dans le but de maintenir en activité des infrastructures vitales au développement des enfants, telles que les systèmes éducatifs et sanitaires, malgré la situation de guerre, qui pourrait être financé par :

- a) Une contribution des états en fonction des capacités financières de chacun
- b) L'investissement d'acteurs privés

4. Exprime l'importance du Programme alimentaire mondial (PAM) mis en place par l'ONU, soutient sa continuité qui doit être renforcé au vu du contexte actuel, permettant aux aides humanitaires d'accéder aux endroits les plus reculés ;

5. Incite les états en capacités à encourager leur population pour qu'elle soutienne à leur échelle des producteurs locaux, permettant de lutter contre le gaspillage alimentaire, et à terme la faim dans le monde ;

6. Espère fortement une prise de conscience sur l'embrigadement idéologique des enfants qui est un réel enjeu et demande aux états de se mobiliser pour stopper cette pratique avant un point de non-retour.